

Affaire suivie par M. Gérard VALETTE
Chef de section ERP

Bordeaux, le **28 AOUT 2024**

Monsieur,

Par courriers du 18 janvier et du 25 mars 2024 et par différents messages électroniques, vous m'alertez sur la situation du centre EURONAT sur la commune de Grayan-et-L'Hôpital, au regard des risques d'incendie.

J'ai saisi de votre signalement le service départemental d'incendie et de secours de la Gironde qui m'a fait part de ses observations et constatations, après visite sur place de l'adjoint du chef de centre d'incendie et de secours de Soulac-Le Verdon le 31 juillet 2024 en présence du responsable de sécurité du site.

En matière d'issues de secours

Les issues de secours et accès sapeurs-pompiers sont conformes au plan répertorié. 11 issues de secours se répartissent en plus de l'accès principal, dont les 3 supplémentaires créées depuis la dernière visite de la sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping soumis à un risque naturel ou technologique majeur du 16 mai 2023 :

- côté Nord : les accès pompiers « Albissias n° 6 » et « Sapin n° 7 » débouchant sur le pare-feu sablonneux 6 de la Dépée sont strictement réservés à l'accès des véhicules de secours tout-terrain. Ce même côté dispose en issues de secours de celles de la « lisse de secours n° 8 » et du « portail camping Est n° 5 » ;

- côté Sud : les 4 issues de secours n° 1 à 4, de 6 mètres de large, sont largement en mesure d'absorber rapidement et en bon ordre le flux d'évacuation piétons et automobiles du public ;

- sur la face Ouest : le centre de vacances donnant directement sur la façade atlantique, les accès aux plages de la « Dépée sud » et la « Dépée centre » sont des facteurs favorables supplémentaires pour permettre une mise en sécurité totale du public et des personnels du centre.

Les issues de secours sont désormais suffisamment nombreuses et dimensionnées pour permettre une mise en sécurité de la population réelle de l'établissement en pleine saison estivale. Cette population peut être en effet estimée à au moins 15 000 personnes comme vous le signalez dans vos différents courriers. Le nombre d'emplacements mentionnés dans le dernier procès verbal de la commission de sécurité camping, basé sur la déclaration de l'exploitant, devra faire l'objet d'une réactualisation lors d'une prochaine visite.

En matière de stockage de déchets verts avec risque d'éclosion de feux de forêt

La présence de tas ou de stockages de déchets verts n'a pas été constaté. Les espaces boisés sont correctement débroussaillés et élagués. Il reste quelques rémanents de débroussaillement et d'élagage mais qui ne représentent qu'un très faible risque d'incendie. En effet, le couvert végétal est essentiellement constitué de pins d'au moins trente ans avec une masse combustible très haute.

L'exploitant précise que le ramassage des déchets verts des particuliers et des rémanents d'entretien est organisé régulièrement par le centre de vacances. Ils sont acheminés dans un lieu de stockage situé sur la face sud-est du centre où ils sont broyés (le SMICOTOM n'étant pas mesure d'absorber une telle quantité).

Il convient toutefois de noter que le débroussaillement de la parcelle forestière n° 6 communale située au nord du centre permettrait d'améliorer la protection du centre EURONAT contre les risques de feux de forêt.

Ainsi, les éléments de réponses transmis par le service d'incendie et de secours de la Gironde ne mettent pas en évidence de dysfonctionnements susceptibles de mettre en danger la sécurité des personnes, résidents et personnels du centre EURONAT.

Je vous précise qu'il appartient à l'exploitant de donner suite aux observations émises par la commission de sécurité lors de la dernière visite de l'établissement et au maire, en tant qu'autorité de police, de s'assurer de la bonne réalisation de ces mesures.

D'une manière générale, je vous confirme que mes services restent vigilants aux mesures de sécurité devant être mises en œuvre dans les terrains de campings soumis à un risque naturel ou technologique majeur, afin que chacun profite dans les meilleures conditions de ces espaces naturels privilégiés.

En espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le préfet,

*Pour le préfet,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,
Justin BABILOTTE*

M. Gilles de BOHAN

Copies :

- M. le sous-préfet de l'arrondissement de Lesparre
- M. le directeur départemental d'incendie et de secours de la Gironde
- M. le maire de Grayan-et-l'Hôpital